

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 878 attribuant pour 1 année 1948 un secours temporaire de 3.000 francs au nommé Zeid Ahmed.

n° 878

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 août 1948

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro  
31 août 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision n° 0165 du 13 mars 1944 portant la somme de 1.000 francs à l'ex-policier Zeid Ahmed

**Vu** la note de présentation transmise sous n° 1220/A. P. du 27 juillet 1948 à la commission de secours.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est attribué, pour l'année 1948, un secours temporaire de 3.000 francs au nommé Zeid Ahmed, ex-policier peu liant dix-sept ans.

#### Art. 2

Le présent secours sera payé trimestriellement.

#### Art. 3

La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,LIURETTE,**